PREMIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
des
« AMIS de PIERRE CAZAUX »

A l'occasion d'un séjour de M. Pierre Cazaux dans sa maison de Serez (Eure-et-Loir), plusieurs de ses amis qui lui avaient précédemment fait part de leur désir de former une association régie par la loi de 1901 pour contribuer et, si nécessaire, prolonger son action artistique dans le département, se sont réunis autour de lui et en ont discuté avec lui et son fils M. Jean-Claude Cazaux.

Ainsi,

Le vendredi 6 août à 11 heures du matin, se sont réunis chez M. Pierre Cazaux au 10, rue des Jonquilles à Serez, commune d'Orrouer (Eure-et-Loir), MM. Jean-Claude CAZAUX, Pierre CAZAUX, Jean DUCROS, Michel LESIEUR, tous les quatre retraités de diverses activités professionnelles.
MM. Jean DUCROS et Michel LESIEUR avaient fait part du projet d'association à MM. de CARVALHO, Benoît JOLIVET, Christophe LHUISSIER, commerçants à Courville-sur-Eure, empêchés d'assister à la réunion mais désireux de devenir membres actifs de l'association projetée.

M. Jean Ducros avait communiqué - aux personnes présentes et à M. Lhuissier - un projet de statuts associatifs pour les « Amis de Pierre Cazaux » et demande si ce projet peut être déposé en préfecture pour déclarer l'association, dès qu'elle aura constitué un bureau.

Les personnes présentes ayant confirmé leur approbation des statuts, M. Jean-Claude Cazaux a exprimé le souhait de créer avec l'association un site Internet qui fasse connaître la carrière, les œuvres de son père ainsi que les informations et les événements qui seront liés aux buts déclarés des « *Amis de Pierre Cazaux* ».

Cette observation a conduit a désigner, sans tarder, les membres de l'association qui feront partie du bureau :

- M. Michel LESIEUR (Président) ;
- M. Jean-Claude CAZAUX (Vice-Président, faisant fonction de Trésorier, chargé de la Communication et d'un site " *Pierre Cazaux* " sur Internet :
- M. Christophe LHUISSIER (Secrétaire général) ;
- M. Jean DUCROS (Secrétaire) ;

+ U Correction lettre manquante

M. Pierre Cazaux a demandé à MM. Jean Ducros et Michel Lesieur d'exprimer son amicale reconnaissance à ceux qui ont accueilli le projet d'association. Il a exprimé l'attachement profond qu'il garderait à Courville-sur-Eure et au département d'Eure-et-Loir, même s'il était conduit par les circonstances à résider dans un département plus voisin de Paris. Ses vifs sentiments pour tous ceux qui envisagent de donner un prolongement à sa présence en Eure-et-Loir l'engagent à souhaiter que ses amis aient la garde du fonds d'atelier que ses enfants ne désireraient pas conserver à titre de souvenirs familiaux. Il a spécialement demandé à M. Michel Lesieur de bien vouloir l'aider à faire transporter les œuvres qu'il souhaite maintenir à Courville dans un local extérieur à sa maison de Serez, pour favoriser les activités de l'association de ses amis dont il approuve le projet de statuts. En outre, M. Pierre Cazaux a précisé qu'il avait chargé son fils Jean-Claude, présent, d'examiner avec ses amis les divers problèmes que cela pourrait poser.

LM

En remerciant M. Pierre Cazaux de sa confiance, MM. Jean Ducros et Michel Lesieur lui ont demandé qu'un inventaire soit dressé des œuvres, livres, objets et archives qui pourraient être mis à la disposition de l'association pour lui permettre d'atteindre ses buts. M. Michel Lesieur a fait connaître que, pour maintenir à Courville l'ensemble des choses que M. Pierre Cazaux désire confier à l'association, il dispose d'un espace suffisant dans un appartement, partiellement vacant, dont il est propriétaire. M. Pierre Cazaux s'en est réjoui et a dit que son fils Jean-Claude s'était préoccupé de dresser une liste de ce que M. Michel Lesieur pourrait abriter et que son fils pouvait, dès lors, faire part de la méthode qu'il adopterait à cet effet.

M. Jean-Claude Cazaux a présenté les bases du travail qu'il comptait réaliser pour l'inventaire avec des moyens informatiques, tout en repérant les œuvres par thèmes d'inspiration ou de sujet. La discussion sur la méthode a pris en compte que, s'il fallait opérer le transfert dans un délai relativement bref, l'inventaire se ferait en plusieurs phases d'exécution, pour que, à partir d'un pré-inventaire, quantitativement complet, avec le minimum descriptif nécessaire, il soit possible de réaliser par la suite un catalogue qui servirait aussi de cahier d'enregistrement pour les mouvements éventuels de certaines œuvres (en vue d'expositions, d'opérations de prestige diverses, etc.). M. Jean-Claude Cazaux a précisé que son intention était de compléter l'inventaire par un inventaire photographique.

M. Jean Ducros a indiqué quels étaient les usages en domaine de documentation sur les œuvres d'art (précisions des techniques utilisées par l'artiste, dimensions, qualité des supports, nature des encadrements ou des montages conçus par l'artiste pour être associés aux œuvres, etc.) M. Jean-Claude Cazaux a pris note de ces informations pour compléter la liste des mesures qu'il comptait prendre. ML

M. Jean-Claude Cazaux a proposé que le bénéfice de vente éventuelle d'œuvres de son père puisse s'opérer au profit du fonctionnement de l'association. Il a donc été convenu que la procédure pour y parvenir pourrait être qu'en cas de vente d'une oeuvre de M. Pierre Cazaux, celui-ci en reverse le prix à l'association sous forme d'un don manuel. Cette procédure pourrait faire l'objet d'un article du règlement intérieur de l'association.

De plus, la cotisation annuelle de l'association a été fixée à cinq (5 €) Euro.

A l'issue de cette réunion, M. Pierre Cazaux a fait visiter son atelier à MM. Ducros et Lesieur. Il a alors été convenu qu'un fonds documentaire et de matériel d'exposition serait remis à l'association dont l'inventaire serait aussi dressé (Bibliothèque d'ouvrages d'art, archives, médailles, chevalets d'atelier et d'exposition, table de travail et menus objets).

Président

Secrétaire

Vice Président

Membre d'Honneur